Aux : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao
Fairtrade
Membres Fairtrade
cc: Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Gelkha Buitrago
Directeur des Standards et des Prix
g.buitrago@fairtrade.net

2019.10.17

Annonce de Fairtrade International Standards & Pricing pour le cacao - Référence de prix du marché Fairtrade et écart de revenu décent (LID) au Ghana et en Côte d'Ivoire

Chers Partenaires,

Au cours de la réunion du 25 septembre 2019, le Comité des Standards (CS) a décidé de modifier le Standard Fairtrade Cacao au sujet de la référence de prix du marché pour les fèves de cacao. Pour plus de détails sur cette décision, veuillez-vous reporter au procès-verbal de la réunion du Comité des Standards, qui sera bientôt disponible sur notre site Web. Cliquez ici.

En juillet 2019, les gouvernements ghanéen et ivoirien ont annoncé la mise en œuvre du différentiel de revenu décent (LID) de 400 USD par tonne de fèves de cacao à compter du 1er octobre 2020. Cette valeur sera un montant supplémentaire ajouté au prix du marché pour chaque tonne de cacao vendue à partir de ces pays quel que soit le prix du marché.

Pour fournir les conseils nécessaires et assurer la transparence des prix dans toutes les chaînes d'approvisionnement Fairtrade, Fairtrade explique la référence de prix du marché dans le critère 4.2.1, par rapport auquel le prix minimum Fairtrade (FMP) est mesuré. Dans le contexte des récentes évolutions des prix des gouvernements, le prix de référence du marché pour Fairtrade comprendra donc le prix FOB national plus l'écart de revenu décent.

La modification approuvée s'applique à tous les acteurs commerciaux en cacao certifiés Fairtrade et est applicable à compter du 1er novembre 2019. Vous trouverez la version révisée du Standard Cacao Fairtrade sur notre site Web: https://www.fairtrade.net/standard/spo-cocoa

Pour plus d'informations, veuillez contacter Yun-Chu Chiu à l'adresse suivante: y.chiu@fairtrade.net

Meilleures salutations,

Gelkha Buitrago